

Communiqué de l'association Derrière Le Hublot

Le maire de Capdenac-Gare, M. Bérard, a transmis, en date du jeudi 31 octobre, un courrier à l'ensemble des maires des communes du Grand Figeac, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et des prestataires avec qui l'association Derrière Le Hublot collabore. Ce courrier a pour objet « Ville de Capdenac-Gare – suspension des moyens mis à disposition de l'association Derrière Le Hublot » et était accompagné de la délibération n°2024/167 du conseil municipal du 28 octobre 2024 relative à ce sujet, ainsi que des courriers, reçus en 2022 par Derrière Le Hublot, d'anciens salariés ou personnes accueillies en service civique ou en stage au sein de l'association, introduit par un autre courrier non signé. L'équipe et la gouvernance de l'association Derrière Le Hublot ont eu connaissance de l'ensemble de ces éléments envoyés par l'intermédiaire de plusieurs destinataires.

Par ce présent communiqué, l'association Derrière Le Hublot, vise plusieurs objectifs :

- faire état de la crise que l'association subit depuis plusieurs années ;
- apporter des éléments de connaissance concernant des contre-vérités énoncées dans les documents mis en circulation ;
- et, surtout, exiger l'arrêt immédiat de l'acharnement systématique perpétré par M. Bérard, maire de Capdenac-Gare, et M. Cavalerie, 1^{er} adjoint à la mairie – acharnement dont l'équipe de salariés et la gouvernance sont victimes depuis plus de quatre ans, sans que personne ne soit parvenu à ce jour, et ce malgré nos multiples alertes et tentatives, à les faire cesser.

En qualité d'employeurs et d'élus associatifs, nous dénonçons avec la plus grande fermeté des agissements qui portent gravement atteinte à la santé tout comme à l'honneur de l'équipe et de la gouvernance actuellement en place.

Dès le 30 juillet 2024, l'association Derrière Le Hublot a décidé de quitter Capdenac-Gare, et en a informé la commune.

Que s'est-il passé ?

L'association traverse une crise institutionnelle ancienne qui est devenue particulièrement violente lors d'une réunion en date du 16 septembre 2020, rassemblant, à leur demande, le maire et le 1^{er} adjoint de Capdenac-Gare, l'adjoint à la culture, et trois co-présidents représentant Derrière Le Hublot. Au cours de cette réunion, l'association et son directeur ont été disqualifiés et se sont vu reprocher leurs supposés positionnements politiques faisant du tort à l'équipe municipale en place, ainsi qu'un manque de loyauté envers les premiers élus de la ville.

Ce jour-là et à plusieurs reprises depuis, MM. Bérard et Cavalerie ont réitéré une demande, à laquelle nous n'avons jamais donné suite et ne donnerons jamais suite : le limogeage de Fred Sancère, directeur de Derrière Le Hublot, concepteur du projet artistique et culturel.

Au terme de ces dernières quatre années d'une rare adversité, marquées par des soubresauts innombrables et des lueurs d'espoir toutes dissipées, l'association n'a pas eu d'autre choix que de quitter la ville.

D'emblée, levons les premières contre-vérités énoncées par Capdenac-Gare

Afin de tenter de mettre fin à une situation délétère, le collège des administrateurs adhérents de Derrière le Hublot, par décision en date du 1^{er} février 2024, a décidé de quitter le territoire de Capdenac-Gare. Et, par courrier en date du 30 juillet 2024, M. Bérard en a été informé.

L'association Derrière le Hublot n'a touché et ne touchera aucune subvention de la mairie de Capdenac-Gare en 2024. Ceci pour une raison simple : elle n'a jamais été demandée par l'association.

Dans ce contexte, faire voter une délibération lors du conseil municipal de Capdenac-Gare le 28 octobre 2024 visant à suspendre les moyens qui sont accordés à l'association n'a aucun sens et relève d'une manipulation. Ces moyens mis à disposition n'existent d'ores et déjà plus. D'autre part, l'indication que « ces mesures conservatoires pourront bien-sûr être levées si l'association ne devait faire l'objet d'aucune poursuite » n'a pas plus de sens. Le départ du territoire capdenacois est définitif. Comment pourrait-il en être autrement, au regard des circonstances actuelles et des agissements à l'œuvre ?

L'association a quitté la commune parce que le conseil d'administration, le directeur ne sont plus désormais ni souhaités ni reconnus par la municipalité de Capdenac-Gare, un partenaire pourtant historique.

Pour l'association, ce départ est un crève-cœur. L'association est née à Capdenac-Gare il y a 28 ans, en septembre 1996, de l'initiative d'un groupe de jeunes gens. Toute l'association (ses administrateurs adhérents, ses bénévoles, son équipe permanente et intermittente) est meurtrie. Tous et toutes se sont investis des années durant avec force, enthousiasme et détermination pour et avec ce territoire. Les artistes sont meurtris : ils savent quel terrain d'expression unique ils perdront. Les publics sont meurtris : ils savent ce que nous fabriquons et ils devront désormais remiser au rang de leurs souvenirs les images d'une aventure artistique folle, ici, chez eux. Les partenaires et commerçants sont meurtris : nous partageons avec eux, en toute confiance et depuis toujours de nombreux projets.

Désormais, il est de notre responsabilité de sauver le projet et de préserver les emplois. En quittant malgré nous Capdenac-Gare, nous espérons sortir, enfin, d'une relation toxique. C'était sans compter sur un acharnement sans limite, comme en atteste cette communication en direction des maires de la communauté de communes du Grand Figeac et de nos partenaires.

L'équipe salariée et la gouvernance ont tenu le cap pendant toutes ces années, ne renonçant à aucun projet, en développant de nouveaux. **Mais cette guerre qui s'impose à nous est par trop déséquilibrée. Elle est menée pour détruire.**

Quels sont les moyens utilisés afin de nuire à Derrière Le Hublot ? Quels en sont les premiers effets ?

En décembre 2022, 13 anciens salariés, personnes en service civique et stagiaires, ont adressé au conseil d'administration de l'association, via l'intermédiaire de quatre administrateurs, des courriers pointant de possibles situations de souffrance au travail liées à des problèmes d'organisation, de relations et de rapport au travail. Selon les termes utilisés par certaines de ces personnes, elles ont été directement sollicitées pour la rédaction de ces écrits. Nous ne savons pas qui est à l'origine de ces sollicitations.

Ces 13 personnes ont quitté l'association entre 2015 et 2022. En CDD, service civique, stage, CDI, elles ont travaillé ou ont été impliquées chacune entre 1 mois et 6 ans dans la structure.

Toutes sont parties soit en fin de mission, soit de leur propre initiative (5 ruptures conventionnelles pour des raisons diverses (reprises d'étude, changement de vie, autres destinations...), et une démission pour mal être dans son environnement de travail.

Toutes ont été reçues lors d'entretiens de bilan pour les fins de missions ou de contrat, ou pour la signature des ruptures conventionnelles.

Parmi ces 13 personnes, nombreuses sont celles que nous avons eu l'occasion de revoir après leur départ. A leur demande parfois dans le cadre de leurs nouvelles fonctions, parmi le public de nos manifestations parfois, au cours de moments amicaux, lors de leur passage au bureau pour saluer

toute l'équipe ou à d'autres occasions. Certains envisageaient même de développer des projets en coopération avec l'association et son directeur, et ce entre 2016 et 2024.

Rien à l'occasion de ces divers moments qui aurait pu laisser apparaître quelques désaccords, ou un ressenti tel que nous le connaissons désormais.

Ce sont ces 13 courriers qui ont été mis en circulation par M. Bérard, à la demande des 13 personnes précise-t-il dans son courrier d'accompagnement. M. Bérard indique les transmettre à « titre confidentiel » (notons que 92 communes du Grand Figeac ont été destinataires du courrier, mais également tous nos partenaires et nos mécènes). Les témoignages ont été anonymisés et sont précédés d'un courrier également anonymisé, que nous n'avons jamais reçu, qui indique notamment : « Nous souhaitons, par ce courrier, vous faire connaître notre vécu d'ancien.nes salarié.es afin que des faits similaires ne se reproduisent pas. Nous avons aussi le désir de contribuer à porter au débat la souffrance au travail dans le secteur culturel. »

Il convient de préciser que M. Bérard avait été prévenu de l'existence de ces courriers. L'un des coprésidents alors en poste l'a contacté en août 2023, en prévision du conseil d'administration auquel M. Bérard était invité à siéger. Nous n'avons donc pas caché l'existence de ces courriers. Nous ne les avons jamais diffusés par respect de la demande des signataires qui indiquaient adresser le courrier aux seuls administrateurs de l'association.

Pour l'association, il ne s'agit pas de nier la souffrance au travail, une réalité dans de nombreuses structures culturelles. Elle est multifactorielle, profondément liée à un cruel manque de moyens. L'association Derrière Le Hublot n'échappe pas à la règle. Ce sujet a toujours été considéré avec le plus grand sérieux par la gouvernance, préoccupée d'exercer pleinement ses responsabilités en qualité d'employeur.

L'ampleur du projet de Derrière Le Hublot n'a cessé de grandir depuis sa création. Afin d'accompagner ce développement et la montée en puissance de la charge de travail des collaborateurs, et ce dans un contexte de moyens financiers toujours contraints, de multiples mesures ont été mises en œuvre. En voici quelques exemples.

- Dès 2014, l'association décide d'appliquer la convention collective des entreprises artistiques et culturelles, (en lieu et place de celle de l'animation socio-culturelle appliquée jusqu'alors) afin de garantir un meilleur encadrement des conditions de travail et une meilleure couverture pour les salariés.
- En 2018, considérant l'accroissement de l'équipe salariée, un travail a été conduit sur l'organigramme de la structure, afin de clarifier les postes et les responsabilités de chacun et chacune – organigramme annexé au dossier de demande d'attribution de l'appellation « Scène Conventiionnée d'Intérêt National – Art en territoire ».
- En 2020/2021, le directeur a suivi une formation au pilotage et au management.
- En 2021, un accompagnement Ressources Humaines a été mis en œuvre afin de mieux définir les modalités d'organisation du travail (reprise des fiches de poste, refonte de l'organigramme, définition des relations organisationnelles...). Pour ce faire, l'association a bénéficié d'un accompagnement de 5 jours financé par l'AFDAS, mené par l'ARDEC, organisme conseil reconnu par le Ministère de la Culture.
- En avril 2022, consécutivement à l'accompagnement d'équipe, deux postes de cadres intermédiaires ont été créés, afin d'asseoir l'organisation managériale de l'équipe salariée. La révision des périmètres de postes et la revalorisation des salaires induite ont été mises en œuvre pour plusieurs salariés, afin d'accompagner les évolutions du projet.
- En juillet 2022, un poste de chargée d'administration est créé et un recrutement s'effectue pour le mois de septembre 2022 pour seconder l'administratrice générale et directrice de production.

- En août et septembre 2022, le poste de chargé de production se voit doter de deux personnes en renfort : un régisseur général et une chargée de production à temps plein pour préparer l'évènement *Travers* dans le Grand Figeac fin septembre 2022.
- Sur l'année 2024, un nouveau Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est mis en œuvre avec le concours de la médecine du travail qui coanimera le document auprès de l'équipe en fin d'année 2024.

Nous ne nous sommes jamais voilés la face sur les difficultés organisationnelles et managériales, ni sur la charge de travail. Comme le manque de moyens, le turn-over est une problématique majeure du secteur à laquelle nous sommes confrontés, celle-ci engendrant de la désorganisation et de la surcharge de travail pour les personnes en poste.

Depuis septembre 2020, nous sommes violemment confrontés à une souffrance au travail et à des risques psycho-sociaux majeurs induits par les agissements de notre partenaire historique. Le courrier en date du 31 octobre 2024 a constitué une nouvelle étape, plongeant la structure, son directeur et son équipe dans une grande fragilité. L'avenir de leur travail lui-même est incertain et le climat d'exercice est totalement insécurisant.

L'insécurisation créée par l'instrumentalisation de ces courriers touche également au domaine budgétaire.

L'ajournement, le 24 septembre 2024 et pour la seconde fois, du vote d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000€, demandée à la communauté de communes du Grand Figeac met à mal l'association Derrière Le Hublot. Dans ce contexte, les annulations partielles à l'occasion de *Travers* les 28 et 29 septembre 2024 et pour la fin de saison 2024 constituent un nouvel épisode de cette crise. Le report de cette subvention place l'association dans une grande difficulté financière alors que tous les engagements avaient été pris auprès des compagnies artistiques et des communes partenaires. Ces annulations ont été arbitrées en toute responsabilité pour éviter plus de fragilisation de la structure. La subvention en question ne figurait toujours pas à l'ordre du jour du conseil communautaire qui s'est déroulé le 5 novembre 2024.

Nous avons été informés que l'ajournement de septembre est lié à une enquête préliminaire de gendarmerie en cours, diligentée par le Procureur de la République. Celui-ci a été saisi par le maire de Capdenac-Gare, M. Bérard, au titre de l'article 40 du code pénal.

Pourquoi une enquête préliminaire de gendarmerie ? Qu'en est-il ?

Le courrier du 31 octobre de M. Bérard affirme que l'association n'aurait pris aucune mesure à l'égard des 13 anciens salariés. C'est alerté par des « faits susceptibles de constituer un délit », celui de harcèlement moral, bien que « sans élément avéré », qu'il a pris la décision de saisir le Procureur de la République ; et ce alors qu'**aucune juridiction n'avait été saisie par les anciens salariés, personnes en service civique et stagiaires, et qu'aucune procédure civile ou pénale n'est en cours.**

L'enquête préliminaire de gendarmerie en cours est la suite logique de cette saisine. Elle permettra au Procureur de la République de déterminer s'il y a lieu de poursuivre en cas de délit, ou s'il y a lieu de classer l'affaire sans suite.

Des contre-vérités juridiques et une atteinte à la liberté de programmation

Dans son courrier, M. Bérard indique qu'en « septembre 2023, la Ville de Capdenac-Gare a intégré le conseil d'administration de l'association ». Ces propos sont inexacts, car l'intégration de la ville en tant que membre de droit s'appuie sur la signature d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pour le fonctionnement de la Scène Conventionnée d'Intérêt National - Art en territoire, attribuée pour la période 2020-2023.

Or devant la crise institutionnelle avec la commune de Capdenac-Gare, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs n'a jamais pu être finalisée et mise en circulation par les services de l'Etat. Cette Convention Pluriannuelle d'Objectifs n'étant donc pas signée entre tous les partenaires, il était juridiquement impossible à la ville de siéger.

Toutefois, dans l'optique de cette CPO à laquelle l'association a particulièrement œuvré, Derrière le Hublot avait bien modifié ses statuts au premier trimestre 2023.

Ont été alors créés trois collèges de membres du conseil d'administration :

- le collège des adhérents (18 membres), dont est issu le bureau ;
- le collège des partenaires (1 membre), « représentants de collectivités publiques ou organismes privés ou publics ayant manifesté un intérêt conséquent et/ou soutenu au moins un des projets de l'Association » ;
- le collège des membres de droit (5 membres potentiels en cas de signature de la CPO). Ils sont des « représentants de l'État et/ou des collectivités publiques territoriales participant au fonctionnement de la Scène Conventionnée d'Intérêt National (signataires de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs) ». Précisons que ni la DRAC Occitanie ni le Conseil départemental de l'Aveyron n'ont souhaité intégrer le collège des membres de droit, estimant que l'instance du comité de suivi, imposée par l'appellation SCIN, constituait à leurs yeux l'espace approprié de dialogue et de collaboration).

En tout état de cause, le collège des membres de droit n'a jamais pu être instauré officiellement. Les représentants des membres de droit avaient été invités au conseil d'administration du 5 septembre 2023 dans le même esprit que celui qui nous guidait à ce moment-là : attester de notre volonté d'apaisement et d'ouverture. Nous n'aurions jamais pu imaginer, à cette date, que la Convention Pluriannuelle d'Objectifs ne serait jamais signée et, encore moins, que nous en arriverions là où nous sommes aujourd'hui.

Cela n'a nullement empêché la gouvernance de continuer d'exercer sa mission – le conseil d'administration s'est ainsi réuni à trois reprises en 2024.

En outre, la délibération de la ville indique que lors de la réunion du 16 septembre 2022, « les partenaires institutionnels et l'association Derrière Le Hublot ont fixé des objectifs » dont « garantir une programmation culturelle avec un festival à Capdenac-Gare ». C'est également inexact. La commune de Capdenac-Gare confond là ses propres requêtes et l'objet réel de la réunion : une réunion de médiation à l'initiative et sous l'égide de la DRAC Occitanie. A cette occasion, ses représentants ont rappelé avec fermeté la liberté de programmer garantie par la loi LCAP (loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine garantissant la liberté de création et de programmation), loi encadrant la vie artistique et culturelle en France.

Cette liberté de programmer a d'ailleurs été entravée par la commune de Capdenac-Gare à deux reprises :

- Suite à leur demande d'annulation (le 6 octobre 2023) de l'intervention artistique programmée le 11 octobre 2023 et développée par la compagnie Mange ! (compagnie associée pour 3 ans au projet de Derrière Le Hublot dans le cadre de la thématique sur la mort).
- L'impossibilité de maintenir la performance artistique *The Whale* développée par la compagnie Captain Boomer : cette performance nécessitant la présence indispensable des élus aux côtés des artistes s'est trouvée ainsi empêchée.

Pour autant et comme depuis toujours, nous avons garanti une programmation culturelle ponctuée de temps forts, y compris sur le territoire de Capdenac-Gare.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Aujourd'hui, c'est la survie du projet qui est en jeu. Ce projet que le conseil municipal affirme dans sa délibération continuer de soutenir « pour sa qualité ». De quel soutien est-il question ? L'instrumentalisation d'une enquête de gendarmerie en cours pour empêcher le vote d'une subvention ? Les intimidations auprès de deux élus de la communauté de communes afin de les dissuader d'accueillir l'équipe des salariés dans des locaux sur leur territoire ? La communication à 92 maires et l'intégralité de nos partenaires d'un courrier mensonger ?

Voici comment se termine une histoire de 28 ans. Une histoire qui a commencé bénévolement, puis avec de petits moyens humains et financiers, sur une proposition de jeunes capdenacois, et s'est transformée en un projet culturel et artistique employant une équipe de 7,8 salariés (équivalent temps plein en 2023). Derrière Le Hublot, c'est un budget de 861 177€ en 2023, des actions fréquentées par un public toujours plus conséquent (42 054 personnes en 2023), menées en collaboration avec de très nombreux territoires et partenaires, développées à l'échelle de deux régions, neuf départements, douze communautés de communes et trente-six communes. Derrière Le Hublot, c'est une reconnaissance dépassant les frontières du Grand Figeac, un retentissement au niveau national, en particulier de l'opération *Fenêtres sur le Paysage* et du *Service d'Art à Domicile* dont la presse nationale et la radio se font l'écho régulièrement. Derrière Le Hublot, c'est un travail et un investissement sans commune mesure, développé par une équipe professionnelle créative, compétente, reconnue et investie, au bénéfice d'une association portant un véritable projet artistique et culturel de territoire.

Depuis la création de l'association, ses conseils d'administration successifs se sont toujours engagés à défendre pour et avec un territoire rural, un projet artistique et culturel unique et innovant dans son développement. C'est, toujours, l'occasion de nombreux débats internes privilégiant le mode démocratique à la rapidité des décisions. Grâce à cela, ses membres ont renouvelé toute leur confiance à l'équipe en place et à son directeur. L'équipe apporte aujourd'hui encore tout son soutien et sa confiance au conseil d'administration et au directeur. Une équipe aujourd'hui en danger, pour qui des mesures d'accompagnement de crise sont mises en place.

Cette crise que subit notre association illustre celle que traverse tout le secteur artistique et culturel : le manque de moyens, malgré un soutien réel des services de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de l'Aveyron, des collectivités locales partenaires de *Fenêtres sur le Paysage*, du *Service d'Art à Domicile*, et de la programmation culturelle et jusqu'ici du Grand-Figeac et de la ville de Capdenac Gare ; l'organisation du travail et la précarité de ses conditions d'exercice ; la tentative de certains élus de s'ingérer dans la vie associative et la programmation culturelle. Cette crise, c'est aussi celle du modèle de la gouvernance associative exercée par des bénévoles soumis à une responsabilité et une pression grandissantes, qui dépassent largement l'engagement sans faille dont ils font preuve.

Aujourd'hui, le doute n'est plus permis : c'est notre liberté d'agir, de penser, d'association et, par extension de travailler et de programmer, que les premiers élus de Capdenac-Gare voudraient contrôler. N'y parvenant pas, ils pourraient bien réussir à réduire à néant 28 ans d'histoire. Nous refusons de les laisser s'acharner sans réagir. Nous demandons donc à tous nos partenaires et nos tutelles de se mobiliser à nos côtés afin de faire cesser cette entreprise de destruction de notre association, son directeur et son équipe salariée.